



## CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA VIDEOPROTECTION

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commune de ROBERVAL

Séance du 13 septembre

L'an deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,  
Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoint au Maire,  
Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :  
Christian VAN WETTEREN donne pouvoir à Hervé RENAULT  
Virginie RENAULT,

M Didier HIMPE, est désigné(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Monsieur le Maire fait la lecture aux membres du Conseil Municipal des devis détaillée :

CITEOS	Montant H.T = 65 939 €	Montant TTC = 79 126.80 €
WBTEC	Montant H.T = 73 438 €	Montant TTC = 88 125 €
DACHE	Montant H.T = 66 254 €	Montant TTC = 79 506 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de choisir l'entreprise CITEOS pour un montant de 65 939 € H.T pour la réalisation de la vidéoprotection et **AUTORISE** le Maire à signer le devis et l'ensemble des documents s'y rapportant à ces travaux.

Fait à ROBERVAL  
Le 20 septembre 2022

Michel VERPLAETSE  
Le maire



Transmis au représentant de l'Etat le : .....  
Publié le : .....  
Affiché le : .....  
Mis en ligne le : .....  
Le Maire